

REGION WALLONNE

Arrêté ministériel approuvant le renouvellement partiel de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de VERVIERS

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire ;

Vu l'article D.1.9, du Code de Développement territorial (CoDT) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 2019 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Verviers ;

Vu la délibération du Conseil communal de Verviers du 27 janvier 2020 actant des modifications au sein de la commission ;

Considérant la démission de Monsieur Guillaume VOISIN désigné en tant que membre effectif représentant le quart communal pour cause de déménagement hors du territoire communal ; qu'il convient, dès lors, de le remplacer ;

Considérant qu'en conséquence, le Conseil communal a désigné Monsieur Gaëtan FALZONE pour poursuivre le mandat de Monsieur VOISIN ;

Considérant la démission de Madame Sarah BAUVAL, membre suppléante au sein du secteur privé ;

Considérant, dès lors, que le Conseil communal a désigné Monsieur Jean-Marc BIELEN, issu de la réserve, pour poursuivre le mandat de Madame BAUVAL

Considérant que l'arrêté ministériel de renouvellement du 10 juillet 2019 ne mentionnait pas le nom de Monsieur Gaëtan FALZONE ; qu'il convient dès lors de compléter cet arrêté ministériel ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article D 1.9 du CoDT ;

ARRETE:

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Verviers est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 27 janvier 2020.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Monsieur Guillaume VOISIN en tant que membre effectif représentant le quart communal au profit de Monsieur Gaëtan FALZONE et de Madame Sarah BAUVAL en tant que suppléante représentant le secteur privé au profit de Monsieur Jean-Marc BIELEN.

La commission est donc composée comme suit :

- Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : **BÜSCH Christian**
- Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants
BASAULA NANGI Chimaine	LUKOKI KONDA Antoine
FALZONE Gaëtan	THOMAS Bertrand
DENIS Jean-François	OZER Cécile
DARRAJI Nezha	EL HAJJAJI Hajib

- Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité :

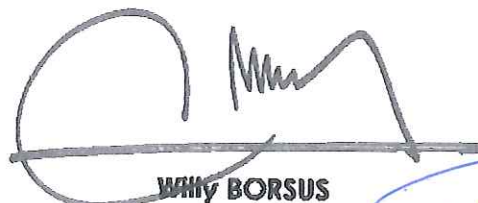
Effectifs	Suppléants
FRANSSEN Eddy	BIELEN Jean-Marc
RIGA Johan	DUBOIS Camille
LEONARD Alain	FOGEN Jean-Marie
DE ROO Dominique	DOHOGNE Carine
HALLOT Eric	ERKENS Adelin
BUTENEERS Léopold	RADDATZ Kay
JORIS Freddy	ALLEPAERTS Pascale
BOUCHOMS Annick	EISENHUTH Marc
COMPERE Caroline	GRANDMAIRE Francis
NEUVILLE Pierre-Yves	LECLERCQ Didier
LOUSBERG Thierry	LOOP Henri
CHARLIER Joseph	LOFFET André

- Les candidats suivants constituent la réserve : BLANCHY Jean, SCHNACKERS Stéphane, LEMAIRE Didier, RAFAELIAN Artur, NIZET Aurélie, BOUCHOMS Tony

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

21 FEV. 2020


WILLY BORSUS

Certifié conforme à l'original
Anne-Christine BAULIX
Assistante